



Des Genevois créent une caisse solidaire afin de mieux s'alimenter

CONSOMMATION

Et si l'on recevait chaque mois 150 francs pour acheter de la nourriture saine et locale? C'est le projet de la Caisse genevoise de l'alimentation, présentée jeudi dernier, qui propose un système de cotisation inédit et redistributif sur base volontaire. Explications.

TEXTE Lila Erard · PHOTO Fabien Scotti

Tests en France

De nombreux acteurs se mobilisent chez nos voisins pour favoriser un accès digne à une nourriture de qualité. Parmi ceux-ci, le collectif pour une Sécurité sociale de l'alimentation qui milite pour la mise en place d'une «carte vitale de l'alimentation», sur le modèle du système de santé français. En parallèle, des expérimentations de caisses solidaires ont lieu dans plusieurs régions de Lyon à Marseille depuis 2021, via le programme Territoires à VivreS. Par exemple, à Montpellier, plus de 800 personnes cotisent de 1 à 250 euros chaque mois et reçoivent en échange une allocation équivalant à 100 euros, utilisable dans un réseau de commerces conventionnés, proposant une offre alternative à celle de la grande distribution.

Pendant la première vague de coronavirus, les longues files d'attente devant les centres de distribution de colis alimentaires avaient marqué les esprits. Trois ans plus tard, le peuple genevois votait en faveur de l'inscription du droit à l'alimentation dans sa Constitution, garantissant à chacun d'avoir accès à une «alimentation adéquate» et d'être «à l'abri de la faim», tout en inspirant le reste du pays et l'Europe (lire l'encadré ci-dessous). Alors qu'une loi d'application est en cours d'élaboration, un projet concret de mise en œuvre prend déjà forme dans le canton. Six organisations, dont le Mouvement pour une agriculture paysanne et citoyenne, la Filière alimentaire des Vergers et l'association FIAN Suisse, ont présenté leur initiative inédite de Caisse genevoise de l'alimentation (Calim), jeudi dernier au marché des Grottes.

Selon les moyens de chacun

Le principe: mettre en place un système de mutualisation financière permettant aux membres, notamment les personnes en situation de précarité, d'accéder à une alimentation saine, locale et durable. Grâce à cette caisse solidaire, chacun cotiserait selon ses moyens, puis disposerait d'un montant mensuel consacré à l'achat de nourriture, comme c'est déjà le cas dans certaines régions françaises (lire l'encadré ci-contre). «Nous nous inspirons notamment de la caisse commune de Montpellier, qui expérimente avec succès une forme de démocratie alimentaire, tout en réduisant les inégalités et en soutenant l'agriculture locale. Aujourd'hui, l'enjeu est de s'approprier cette initiative et de l'adapter à la réalité cantonale», expose Léa Winter, coprésidente de FIAN Suisse.

Pour ce faire, deux comités citoyens constitués de 25 à 30 habitants ont été créés il y a un an aux Pâquis et à Meyrin, sur base volontaire. Pendant plusieurs mois, ces personnes ont été invitées à participer à des séances de réflexion sur les enjeux du système alimentaire. «L'objectif était de leur donner des informations sur les différents modes de production, les conditions de travail dans l'agriculture, les labels ou encore la nutrition, afin qu'elles se sentent aptes à faire des choix sur ce sujet. Par exemple, nous avons organisé des visites de fermes, d'un abattoir, d'une cidrerie et de plusieurs épiceries», raconte la Genevoise.

Système de redistribution équitable

Depuis janvier, des réunions ont lieu toutes les trois semaines pour définir le fonctionnement concret de la caisse. «Pour le moment, il a été convenu que les adultes recevraient 150 francs par mois, contre 75 francs pour les moins de quatorze ans. Cela permet de couvrir environ la moitié du budget alimentaire d'un ménage», estime la spécialiste. En revanche, le montant de la cotisation est plus difficile à établir. «Elle peut être fixée soit en fonction du revenu déclaré, soit à la suite d'une autoévaluation subjective de son budget, à des fins de sensibilisation. Des discussions sont encore en cours à ce sujet, expose Léa Winter. Dans tous les cas, l'idée est d'instaurer un système de redistribution équitable. Dans ce contexte, les personnes favorisées pourraient cotiser davantage qu'elles ne reçoivent. Toutefois, cet écart sera comblé autant que possible par les subventions publiques que nous avons reçues des Villes de Genève et Meyrin.»

Pour Nadine Gyger, membre du projet et assistante administrative, cette démarche solidaire a un sens. «Même si je n'ai pas un gros salaire, il me tient à cœur de faire cet effort. Je suis déjà engagée

dans un supermarché participatif dans mon quartier, mais je remarque bien qu'acheter local et bio reste cher et inaccessible pour certains. J'aime l'idée d'atteindre un plus large public, au-delà des convaincus», témoigne la quinquagenaire meyrinoise.

Ils ont un Radis pour payer

Le lancement officiel de la Calim est prévu en septembre, avec un objectif de 200 membres. Ils recevront leur argent sous la forme d'un crédit numérique, Le Radis, via une application. Celle-ci pourra être utilisée dans des lieux répondant à des critères définis par les comités citoyens. «Il pourra s'agir d'épiceries, de restaurants, de stands de marché, voire d'abonnements à des paniers. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec des acteurs de la production et de la transformation pour réfléchir à l'approvisionnement des quartiers concernés», souligne Léa Winter.

Au-delà du projet genevois, un système plus ambitieux d'Assurance sociale alimentaire, universelle et obligatoire, est porté par les différentes organisations, dont Uniterre. «Celle-ci serait basée sur le modèle de l'AVS, avec des cotisations payées par l'employeur et l'employé. Cela permettrait aux citoyens de se réapproprier leur alimentation à l'échelle du pays, dépasser les clivages économiques et soutenir la production locale», expose Alberto Silva, secrétaire politique du syndicat. Et de conclure: «En Suisse, l'accès à l'alimentation est peu thématiqué, car nos étals débordent de denrées. Mais il ne faut pas oublier qu'abondance ne rime pas forcément avec qualité et accessibilité. Manger n'est ni un don ni un privilège, mais un droit fondamental, dont les pouvoirs publics sont en partie responsables.»

+ D'INFOS
calim-ge.ch

Un droit constitutionnel

Le 18 juin 2023, 67% de la population genevoise acceptait d'inclure le droit à l'alimentation dans la Constitution cantonale. Depuis, cette démarche a essaimé sur le continent. En octobre dernier, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a adopté une résolution dans laquelle elle invite les États membres, y compris la Suisse, à faire de même à l'échelle nationale. Le même mois, une initiative citoyenne européenne sur le sujet a été présentée au Comité de la sécurité alimentaire mondiale, à Rome. Cet élan a eu un écho à l'échelon fédéral, puisque la conseillère nationale verte Delphine Klopfenstein Broggini a déposé une initiative parlementaire pour inscrire ce droit dans la Constitution. Toutefois, celle-ci a dû être retirée en raison d'un manque de soutien politique. Malgré cet échec, l'idée continue de faire son chemin, notamment dans le canton de Vaud: en mai dernier, le député Vincent Keller, du Parti ouvrier populaire, a déposé une initiative pour ajouter un article similaire dans les textes de loi cantonaux.